

**FMPO 16**  
**Suspension de la garantie**

Assuré(e)	N° de la police	Date d'entrée en vigueur de la modification Année                  Mois                  Jour
<input type="checkbox"/> La présente modification ne s'applique qu'à l'automobile ou aux automobiles n° _____ figurant dans votre Certificat d'assurance-automobile. Le remboursement correspondant à cette modification est de _____ \$.		
<input type="checkbox"/> La ou les automobiles visées sont indiquées dans votre Certificat. Le remboursement correspondant à cette modification est de _____ \$.		

**Veillez signer et retourner ce formulaire. Gardez une copie pour vos dossiers.**

**1. But de la modification**

La présente modification fait partie de votre police. Elle annule la garantie pour l'utilisation ou la conduite de l'automobile décrite jusqu'à qu'à sa remise en vigueur.

**2. Étendue de votre engagement**

2.1 En contrepartie du remboursement, vous consentez à ce que l'automobile décrite soit mise hors d'usage et ne soit plus conduite à la date de prise d'effet de la présente modification.

2.2 Vous consentez à ce que les protections suivantes soient annulées pour **l'utilisation ou la conduite** de l'automobile décrite, une nouvelle acquisition ou une voiture de remplacement temporaire :

- Article 3, « Responsabilité »;
- Article 4, « Indemnités d'accident »;
- Article 5, « Automobile non assurée »;
- Article 6, « Indemnisation directe en cas de dommages matériels ».

2.3 Vous consentez également à ce que les protections suivantes soient annulées pour l'automobile décrite, une nouvelle acquisition ou voiture de remplacement temporaire :

- Article 7, « Perte ou dommages » (protections optionnelles)
  - Tous les risques, mais seulement pour une perte ou des dommages par suite d'une collision ou pour versement;
  - Collision ou versement.

2.4 Nous pouvons choisir de rembourser une partie de votre prime lorsque vous signez la présente modification ou au moment de rétablir vos protections.

2.5 Nous ne procéderons pas au remboursement si vous suspendez votre garantie pendant moins de 45 jours consécutifs.

**3. Période de suspension**

La présente annulation entre en vigueur à partir de la date de prise d'effet de la modification jusqu'au rétablissement de la garantie en vertu du FMPO 17, « Remise en vigueur de la garantie ».

Toutes les autres conditions de votre police demeurent inchangées.

Signature de l'assuré(e)	Date
--------------------------	------